

CD/PV.146
13 août 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUARANTE-SIXIEME SEANCE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 13 août 1981, à 10 h 30

Président : M. Ch.A. SANI (Indonésie)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALAH-BEY

Allemagne, République fédérale d' : M. F. RUTH
M. N. KLINGER
M. W. RÖHR

Argentine : M. J.C. CARASALES
M. J.F. GOMENSORO
Mme N. NASCIMBENE

Australie : M. R.A. WALKER
M. R. STEELE

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAW HLAING
U NGWE WIN
U THAN HTUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. I. SOTIROV

Canada : M. C.R. SKINNER

Chine : M. YU PEIWEI
M. YU MENGJIA
Mme WANG ZHIYUN
M. LIN CHEN

Cuba : M. L. SOLA VILA
M. F.O. RODRIGUEZ

Egypte : M. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
M. N. FAHMY
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. C. FLOWERREE
M. F. DeSIMONE
Mme K. CRITTENBERGER
M. R.F. SCOTT
Mme L. SHEA
M. W. HECKROTTE

Ethiopie : M. F. YOHANNES

France : M. F. de La GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. N. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. A. LAKATOS

Inde : N. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. A. SANTI
M. HARYOMATARAM
M. F. QASIM
M. ACHDIAK
M. SOEPRAPTO

Iran : M. A. JALALI

Italie : M. A. CIARRAPICO
M. B. CABRAS
M. M. BARENGHI
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. M. TAKAHASI
M. K. TANAKA
M. K. SHIMADA

Kenya :

Maroc : M. M. ARRASSEN
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
M. Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S. BOLD

Nigéria : M. M.B. BRIMAH
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD
M. M. AKRAM
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. A. THORNBERRY

Pologne : M. B. SUJKA
M. J. CIALOWICZ

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. H. THIELICKE
M. M. KAULFUSS
Mme H. HOPPE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Roumanie : M. H. MALITA
M. O. IONESCU
H. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D. SUMMERHAYES
M. N.H. MARSHALL

Sri Lanka : M. T. JAYAKODDY
M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

Suède : M. C. LIDGARD
M. H. BERGLUND
M. U. ERICSSON
M. J. LUNDIN

Tchécoslovaquie : M. P. LUKES
M. J. FRANEK

Union des Républiques
socialistes soviétiques : M. V.L. ISSRAELYAN
M. B.P. PROKOFIEV
M. N.F. TCHERNOV
H. V.M. GANJA
M. V.F. PRYAKHINE

Venezuela : M. R. RODRIGUEZ NAVARRO
M. O. AGUILAR

Yougoslavie : M. B. BRANKOVIĆ

Zaire : M. G.O. GNOK

Secrétaire du Comité et
Représentant personnel
du Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité : M. V. BERASATEGUI

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Conformément à son programme de travail, le Comité poursuit ses activités relatives à l'examen des rapports des organes subsidiaires ainsi que de son rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le désirent peuvent faire des déclarations sur toute autre question concernant les activités du Comité.

Vous vous rappellerez que lors de l'adoption du programme de travail de la deuxième partie de la session annuelle du Comité, le Président a dit, entre autres choses, qu'"il est envisagé que le rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques, une fois présenté, sera dûment examiné lors d'une séance plénière qui se tiendra en août". Le Groupe spécial ayant achevé son travail le 12 août, je me propose d'inviter son Président, M. Ulf Ericsson, à présenter ledit rapport au Comité aujourd'hui dès que la liste des orateurs aura été épuisée. Conformément à la déclaration que je viens de citer, je compte aussi soumettre au Comité, pour approbation, le rapport du Groupe, publié sous la cote CD/210, à notre prochaine séance plénière, le mardi 18 août.

M. EL REEDY (Egypte) (traduit de l'arabe) : Nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider ce Comité. Bien que vous ne vous soyez joint à nous que récemment, vous possédez une large et profonde expérience dans le secteur qui nous occupe. Nous avons été grandement impressionnés par la façon exemplaire dont vous avez dirigé nos travaux ces derniers jours. Permettez-moi également d'évoquer un autre aspect de votre présidence : vous représentez l'Etat frère d'Indonésie et nos peuples sont unis par des liens d'affection fraternelle. En lançant notre vibrant appel au désarmement, souvenons-nous maintenant du premier appel lancé à Bandoeng il y a un quart de siècle, qui exprimait la sagesse de centaines de millions d'êtres humains en Asie et en Afrique.

Votre présidence rappelle l'esprit et les mots de Bandoeng. Dans ce Comité, il est urgent que nous appliquions cet esprit et que nous nous inspirions de ces concepts.

Monsieur le Président, au moment où nous mettons la dernière main au rapport du Comité sur ses travaux de la session de 1981, il pourrait être utile d'examiner l'impact qu'aura notre rapport lorsqu'il sera remis à l'Assemblée générale durant sa session précédant la session extraordinaire consacrée au désarmement, qui se tiendra au printemps prochain. Nul doute que la question qui se posera alors sera : Quel est le résultat final de nos travaux de l'année en cours, et qu'avons-nous accompli en ce qui concerne les points de l'ordre du jour ?

Je suis certain que nous serons satisfaits d'avoir assumé notre tâche depuis le début sans perdre beaucoup de temps sur les questions de procédure, et d'avoir créé immédiatement des groupes de travail spéciaux en plaçant à leur tête des présidents excellents et expérimentés. Ces groupes de travail ont bénéficié de la participation sérieuse et efficace des délégations membres.

Quant au fond, notre rapport reflétera certainement, d'une part, les débats sérieux et intenses auxquels nous nous sommes livrés sur la question des armes chimiques et, d'autre part, l'étude détaillée et soignée de ses divers éléments qui a été effectuée au sein du Groupe de travail des armes chimiques. J'aimerais rendre hommage à ce groupe de travail et à son président, l'Ambassadeur Lidgard, pour les méthodes pratiques et scientifiques qu'ils ont utilisées dans leurs travaux. Toutefois, malgré les progrès accomplis, nous n'avons pas encore réussi à surmonter les obstacles que nous rencontrons dans nos efforts pour atteindre

(M. El Reedy, Egypte)

notre objectif, à savoir la conclusion d'un traité sur l'interdiction totale des armes chimiques prévoyant des mesures de vérification efficaces et équilibrées. Il y a encore des divergences de vues en ce qui concerne les éléments les plus importants du projet de traité, en particulier au sujet de ceux qui ont trait au champ d'application, aux mesures de vérification, et à la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques.

Il était naturel, comme mesure indispensable pour atteindre cet objectif, d'élargir le mandat du Comité de façon à l'autoriser non seulement à étudier les éléments pertinents, mais aussi à entreprendre des négociations pour parvenir à un accord. Toutefois, cela n'a pas pu être réalisé durant la session en cours. En conséquence, malgré les efforts du Groupe de travail spécial et les réunions d'experts qui ont été tenues, le Comité a continué de voir sa marge de manoeuvre limitée dans ses efforts pour progresser efficacement en direction de son objectif.

Quant au Groupe de travail spécial des armes radiologiques, ses travaux ont été caractérisés par l'existence d'une volonté politique commune de la part des deux superpuissances de conclure un traité interdisant l'utilisation des armes radiologiques; le Groupe a poursuivi ses travaux cette année, en bénéficiant de la vaste expérience de son éminent président, l'Ambassadeur Kōmives. Divers Etats, parmi lesquels le groupe des Etats non alignés et des Etats neutres, auquel mon pays appartient, ont participé très sérieusement aux travaux de ce Groupe de travail spécial, bien que quelques-uns d'entre eux fussent convaincus que la conclusion d'un traité sur les armes radiologiques ne faisait pas partie des questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour du désarmement.

Malgré tous les efforts visant à réduire les divergences de vues concernant les éléments du projet de traité, nous pensons qu'il sera nécessaire d'accomplir encore des efforts pour surmonter les divergences, particulièrement en ce qui concerne trois questions de fond principales, à savoir : la définition, la portée de l'interdiction, et les utilisations pacifiques des matières radioactives et de l'énergie nucléaire. Compte tenu de la flexibilité montrée par le Groupe des 21 au sujet de ces questions, et de son désir d'ouvrir un dialogue relativement aux propositions concrètes qu'il a présentées dans son document de travail, nous pensons que nous pouvons encore espérer parvenir à un accord si les autres groupes font preuve de la même souplesse et de la même compréhension en ce qui concerne les positions prises par les pays en développement à l'égard de la proposition suédoise visant l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires civiles. Les faits nouveaux les plus récents témoignent de l'importance et du bien-fondé de cette proposition, car une attaque contre de telles installations pourrait entraîner la dissémination de matières radioactives causant des dommages analogues à ceux qui résultent de l'utilisation d'armes radiologiques et d'armes nucléaires.

Passant à la question des garanties de sécurité négatives à fournir aux Etats non nucléaires - j'ai récemment eu l'occasion de faire l'éloge du Groupe de travail spécial qui s'occupe de ce sujet, ainsi que de son éminent président, le Ministre Ciarrapico - nous ne pouvons à l'heure actuelle que regretter d'être encore loin de notre objectif initial, qui est de parvenir à des engagements juridiquement contraignants, clairs et concrets, aux termes desquels les Etats nucléaires s'interdiraient de recourir ou menacer de recourir à des armes nucléaires contre les Etats qui n'en sont pas dotés.

(M. El Reedy, Egypte)

S'agissant des travaux du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, notre rapport reflétera sans nul doute la façon dont ce groupe de travail s'est occupé, sous la présidence de notre cher Ambassadeur García Robles, des divers éléments du programme proposé. Toutefois, il reste à ce groupe à formuler et à rédiger ces éléments d'une façon généralement acceptable et convenue. A un stade ultérieur, le Groupe de travail spécial devra aussi éliminer les autres points de divergence qui ont trait à la nature juridique du programme et au calendrier nécessaire à sa mise en oeuvre. Le succès du Groupe de travail dans l'accomplissement de sa tâche dépendra en fin de compte des efforts que nous déploierons et de la souplesse que nous montrerons, de façon que nous puissions élaborer à l'intention de l'Assemblée générale, avant qu'elle ne tienne sa session extraordinaire l'an prochain, un document complet et détaillé.

A notre avis, voilà les caractéristiques fondamentales de ce qu'a réalisé le Comité tout au long de l'année en cours qui seront reflétées dans le rapport que nous remettrons à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa prochaine session. Malgré notre satisfaction devant les efforts accomplis, nous considérons encore que le Comité n'a pas vraiment produit de résultats concrets, en particulier pour ce qui est du désarmement nucléaire et de l'interdiction des essais nucléaires, qui sont les deux premiers points de notre ordre du jour. Nous ne pouvons même pas prétendre avoir réalisé le moindre progrès en matière de procédure sur ces deux points. Nous nous sommes efforcés, par tous les moyens possibles, de créer les cadres à l'intérieur desquels des négociations pourraient se dérouler sur ces deux questions. Mais, dans la création de groupes de travail relatifs à ces deux questions, nous avons constamment rencontré les obstacles dressés par les Etats nucléaires. N'ayant pas entendu proposer des solutions de rechange, nous avons fini par accepter que soient convoquées des réunions officieuses pour examiner ces deux questions, à savoir le désarmement nucléaire et l'interdiction des essais nucléaires. Notre délégation avait espéré que ces débats officieux conduiraient à un dialogue réel qui révélerait les obstacles empêchant des négociations sur les deux questions les plus sérieuses qui influent sur la destinée de l'humanité, notre objectif étant de contribuer autant que nous le pouvons à l'élimination de ces obstacles. Mais nous n'avons reçu aucune réponse claire, ce qui a conduit le Groupe des 21 à présenter les documents CD/180 et CD/181. Dans ces deux documents, nous avons demandé notamment si les Etats nucléaires avaient ou non l'intention de reprendre leurs négociations tripartites sur la cessation des essais nucléaires et, dans l'affirmative, à quelle date. Pourtant, même cette question est demeurée sans réponse.

Nous ne pouvons donc que conclure que le Comité du désarmement a été empêché d'accomplir sa tâche en ce qui concerne ces deux points, la raison principale en étant l'absence, chez les Etats dotés d'armes nucléaires, de la volonté politique d'entamer des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires, le désarmement nucléaire et l'interdiction complète des essais nucléaires.

Voilà le tableau que nous présenterons à l'Assemblée générale peu de temps avant sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est une situation qui non seulement cause une préoccupation profonde, mais qui fait naître aussi des questions au sujet des dangers inhérents à la voie suivie par les Etats nucléaires, voie qu'ils ont choisie pour eux-mêmes mais qu'ils imposent au reste de l'humanité.

Alors que le Comité du désarmement, principal organe de négociation en matière de désarmement, n'a pu accomplir de progrès réels, nous assistons à un accroissement du rythme de production et de stockage des armes de destruction massive, et à une escalade dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires, comme l'a remarqué Mme Thorsson, Chef de la délégation suédoise, dans sa déclaration devant le Comité, le 9 juillet.

(ii. El Reedy, Egypte)

En même temps, le monde a assisté dernièrement à des événements qui constituent un défi sérieux au régime actuel de non-prolifération, que nous nous sommes toujours efforcés de consolider. A notre avis, ces événements devraient être pris en considération par les Etats nucléaires qui se sont engagés à assumer certaines responsabilités spécifiques conformément au régime actuel de non-prolifération. C'est dans le cadre de ce régime qu'un grand nombre d'Etats non nucléaires ont accepté certains engagements juridiques aux termes desquels ils renoncent à l'acquisition d'armes nucléaires et doivent soumettre leurs installations nucléaires à des garanties et à une inspection internationales.

Nous ne demandons à aucun Etat de prendre des mesures unilatérales de désarmement, ni de désarmer en l'absence d'un système efficace de contrôle et de vérification, mais nous prions instamment les Etats d'ouvrir des négociations sérieuses visant à freiner l'effrayante course aux armements à laquelle nous assistons aujourd'hui, et à faire prendre les mesures de désarmement qui sont l'unique solution possible. Permettez-moi de citer ici un passage du paragraphe 18 de la Déclaration finale de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : "L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr."

Alors que nous sommes sur le point de clôturer la présente session, nous exprimons l'espoir sincère que notre prochaine session se tiendra dans une atmosphère propice à des négociations sérieuses sur le désarmement nucléaire et la cessation de la course aux armements. Cela nécessitera une volonté politique de la part des grandes puissances, ainsi que des initiatives politiques pour créer l'environnement politique approprié dans lequel seront strictement respectés les principes de la coexistence pacifique, basée sur le respect de la souveraineté des Etats et sur la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées au sujet de mon pays et de moi-même.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir pu me dégager d'autres responsabilités pour être présent aujourd'hui et d'avoir ainsi l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la présidence au nom de la délégation des Etats-Unis. Vous avez franchi une grande distance pour remplir l'importante tâche de guider le Comité pendant les derniers jours de sa session de 1981, et nous ferons de notre mieux pour que vous puissiez retourner à Djakarta, avec le sentiment de réussite. Pour ce qui est de votre prédécesseur, bien des choses, toutes méritées, ont été dites à son endroit; son style, son sens profond de l'engagement et le sens de l'humour qu'il a apporté à la présidence ont fait de ce mois, sinon un été indien du moins un juillet Venkateswaran.

Monsieur le Président, il n'aura pas échappé à l'attention des membres du Comité que la délégation des Etats-Unis est restée relativement silencieuse pendant notre session de 1981. A part mon intervention du 7 avril et une brève discussion sur les armes chimiques le mois dernier, nous n'avons pris la parole que pour répondre, c'est-à-dire lorsqu'il nous a fallu faire prendre acte de notre position sur une question. Nous avons pensé que c'était l'attitude qui convenait puisque le réexamen de la politique des Etats-Unis en matière de limitation des armements se poursuit encore. Par contre, dans les groupes de travail, dont les efforts visent à progresser vers des objectifs qui ont déjà été convenus, les Etats-Unis ont été un participant actif et, nous le croyons, constructif. Mais, nous ne voudrions pas que l'on interprète notre

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

silence relatif en séances plénières, comme une acceptation de certaines assertions qui ont été faites dans le Comité au sujet de l'attitude et de la politique des Etats-Unis en matière de défense et de négociations sur la limitation des armements, assertions qui retournent les faits ou déforment la situation réelle.

L'orientation générale de la politique des Etats-Unis a été précisée par de hautes personnalités du gouvernement, qui ont parlé d'une manière claire et franche des problèmes mutuellement liés de sécurité et de limitation des armements. Dans un discours important prononcé à New York le 14 juillet, le Secrétaire d'Etat, M. Haig, a déclaré :

"L'un des premiers actes du Président a été d'ordonner un examen serré de la politique de limitation des armements, pour mieux tirer les leçons du passé dans l'espoir de réaliser des progrès plus durables dans l'avenir. Deux conclusions fondamentales se sont dégagées de cet examen :

- Premièrement, la recherche d'accords rationnels de limitation des armements devrait être un élément essentiel de notre programme d'instauration et de maintien de la paix.
- Deuxièmement, de tels accords seront possibles si les négociations entre les adversaires au sujet de leurs intérêts nationaux de sécurité ne sont pas dominés par de pieux espoirs et des solutions simplistes."

Le Secrétaire d'Etat a poursuivi en disant que les Etats-Unis ont en cours, ou sur le point d'être lancé, un vaste programme de mesures spécifiques et de négociations sur la limitation des armements. Il a dit que l'accusation selon laquelle les Etats-Unis ne s'intéressent pas à la limitation des armements ou ont rompu les communications avec l'Union soviétique est tout simplement fausse. Il a conclu par ces mots :

"Un des paradoxes de notre temps est que les perspectives d'une limitation des armements dépendent de la réalisation d'un équilibre des armements. Nous cherchons à négocier un équilibre à des niveaux moins dangereux mais, entre temps, nous devons maintenir notre force. Prenons à coeur l'avertissement de John F. Kennedy que les négociations ne remplacent pas la force - elles sont un instrument pour traduire la force en survie pour la paix."

Notre approche actuelle de la limitation des armements nucléaires est fortement influencée par les événements historiques de la dernière décennie, qui ont incité l'alliance de l'OTAN à prendre des mesures pour répondre au renforcement des forces militaires soviétiques qui se poursuit sans relâche. Certains ont dit que la réaction de l'alliance occidentale avait été trop forte et que le renforcement de l'arsenal nucléaire soviétique ne visait qu'à maintenir la parité et qu'en tout cas les armes pointées sur l'Europe, ou sur les Etats-Unis, étaient défensives et n'avaient qu'un but de dissuasion, et que la menace posée par les armes nucléaires était plus apparente que réelle. Nous nous soucions souhaité qu'il en fût ainsi, mais le renforcement soviétique a dépassé le niveau de force nécessaire pour une simple dissuasion.

Permettez-moi de m'arrêter un moment sur la question de la stratégie nucléaire. Plusieurs interventions dans ce Comité, ces derniers mois, ont fait allusion à des doctrines des Etats-Unis qui tendraient à rendre une guerre nucléaire "plus concevable" ou laisseraient entendre que la planification des Etats-Unis se fonde sur l'hypothèse

(II. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

qu'une guerre nucléaire limitée peut être gagnée. Tel n'est pas le cas; le but de la politique stratégique des Etats-Unis est de convaincre des adversaires potentiels qu'ils ne pourraient ni tirer avantage ni profiter d'un conflit nucléaire, à quelque niveau que ce soit et, partant, de les dissuader d'en déclencher un.

Que trouve-t-on dans la doctrine soviétique ? Comme ma délégation et d'autres l'ont fait précédemment remarquer en diverses occasions, la nature fermée de la société soviétique nous prive du privilège de suivre de près le débat stratégique à l'intérieur de ce pays, mais nous avons eu quelques aperçus de la doctrine militaire soviétique grâce à des sources autorisées, et ce qu'ils révèlent n'est pas rassurant. Depuis les années 60, la doctrine soviétique a insisté sur le rôle vital des armes nucléaires dans tout conflit important. Dans la revue "Stratégie militaire soviétique" publiée pour la première fois en 1962, puis revue en 1964 et en 1968, un groupe d'auteurs ayant à leur tête le maréchal V.D. Sokolovskiy supposent que toute guerre importante sera menée avec des armes nucléaires. En voici un extrait typique :

"L'instrument fondamental du combat armé sur les théâtres terrestres sera, dans une guerre mondiale future, l'arme nucléaire utilisée principalement avec des missiles opérationnels tactiques, et l'aviation avancée (bombardiers, bombardiers-chasseurs et chasseurs). En outre, les missiles stratégiques et l'aviation à long rayon d'action porteront des coups nucléaires contre des objectifs importants dans la zone des fronts offensifs... Sur le champ de bataille, les armes nucléaires joueront un rôle décisif. Les autres moyens de combat utiliseront les résultats des attaques nucléaires pour obtenir la défaite finale de l'ennemi."

Dans un ouvrage de 1971, "le manuel de l'officier", le général S.N. Kozlov, expose le rôle des armes nucléaires en termes non ambigus :

"Dans une guerre contemporaine, la doctrine militaire soviétique attribue le rôle décisif aux missiles nucléaires. En même temps, elle considère que, parallèlement aux attaques avec des missiles nucléaires de caractère stratégique et tactico-opérationnel, les forces armées utiliseront un armement classique."

Ce n'est pas souvent que nous pouvons être ainsi éclairés sur la conception soviétique de guerre nucléaire, mais ce que nous voyons de la prolifération des armes nucléaires soviétiques confirme entièrement ce que nous avons pu lire. En outre, tout récemment, dans le numéro de mai 1981 de la revue "Kommunist", le périodique principal du Parti communiste soviétique, le général P. Jiline nie que la nature d'une guerre puisse changer avec l'apparition des armes de destruction massive. Il rejette l'argument selon lequel la théorie marxiste-léniniste des guerres "justes" et "injustes" ne s'applique plus à cause de la prétendue immoralité de toute utilisation des armes nucléaires.

Y a-t-il donc lieu de s'étonner qu'après avoir marqué le pas pendant des années, les Etats-Unis et leurs alliés se sentent obligés de rétablir l'équilibre nucléaire ? En outre, les Etats-Unis ont, au nom des alliés occidentaux, proposé de négocier les réductions des forces nucléaires de théâtre en Europe et ont par la suite confirmé qu'ils étaient prêts à entamer de telles négociations.

On a prétendu qu'il existait en 1964 un équilibre nucléaire approximatif entre l'Est et l'Ouest; d'autres pensent qu'un équilibre a été réalisé quelque temps plus tard. Mais que la parité ait été obtenue en 1964 ou en 1974, il n'existe aucune preuve que,

(II. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

comme l'affirment les Soviétiques, les fortes augmentations récentes de leurs dépenses militaires et du nombre d'armes déployées par eux sont une réponse aux provocations occidentales. Comment peut-on voir dans le déploiement des SS-20, qui a commencé au milieu des années 70, une action à une décision de l'OTAN, prise en décembre 1979, pour des déploiements prévus en 1983 et au-delà ?

Réexaminons rapidement le dossier. En un peu plus de dix ans, les Etats-Unis ont pris les mesures suivantes : 1) ils ont imposé un moratoire sur la fabrication des armes chimiques à partir de 1969; 2) ils ont entièrement arrêté la production des armes biologiques et en ont détruit tous les stocks cinq ans environ avant l'entrée en vigueur, en 1975, de la Convention sur les armes biologiques; 3) ils ont arrêté la fabrication du bombardier B-1; 4) ils ont réduit le programme de sous-marins Trident. Pendant cette période, le nombre des systèmes de lancement de missiles balistiques intercontinentaux des Etats-Unis est resté constant. Les dépenses pour la défense, exprimées en dollars réels, après correction des effets de l'inflation, ont suivi une courbe descendante et en sont revenues au niveau de 1964 que cette année, en 1981. Par contre, pendant la même période, de 1960 à ce jour, l'Union soviétique a accru ses dépenses pour la défense (après correction des effets de l'inflation), de 4 à 5 % par an. Sans tenir compte des négociations bilatérales SALT, ni de ce qui se passait aux Nations Unies ou dans ce Comité, ni de la rhétorique ronflante de Moscou sur la paix et le désarmement, l'URSS a accru ses dépenses militaires au point que les ressources qu'elle consacre aux armements ont doublé par rapport à 1960, alors que l'effort des Etats-Unis est, en ce moment, très proche de ce qu'il était il y a vingt ans.

Une autre mesure unilatérale que les Etats-Unis ont prise ces dernières années n'a pas non plus eu d'effet sur la poursuite du renforcement soviétique. C'était la décision de 1978 de ne pas fabriquer ni déployer l'arme à rayonnement intensifié et à effet de souffle réduit, que la délégation soviétique et d'autres ont appelée la "bombe à neutrons". Oui, il y a eu une réaction de l'Union soviétique à cette mesure, mais malheureusement elle s'est entièrement exercée dans le domaine de la propagande. Il n'y a pas eu de ralentissement de la production de la machine de guerre soviétique, ni en chars, ni en avions, ni en missiles petits ou grands. Maintenant que les Etats-Unis ont décidé de fabriquer et de stocker l'arme à rayonnement intensifié, nous entendons les mêmes cris, les mêmes déformations des faits de la part des porte-parole de l'Est. Ils parlent comme si les armes à rayonnement intensifié étaient conçues pour annihiler les populations alors qu'en fait, elles ne sont essentiellement qu'un dispositif antichar. Si les armes à rayonnement intensifié devaient jamais être utilisées, et prions que cela n'arrive jamais, elles seraient plus efficaces et infligeraient moins de dommages non voulus aux populations civiles que les armes qu'elles remplacent.

En vérité, la plupart des armes nucléaires de l'arsenal soviétique sont bien plus massives et frappent davantage sans discrimination que l'arme à rayonnement intensifié. Nous avons entendu le représentant soviétique et certains autres parler du caractère inhumain et barbare de la "bombe à neutrons". Mais je crains que nous attendions en vain de les entendre parler du caractère inhumain et barbare des armes nucléaires soviétiques, qui sont des milliers de fois plus puissantes et qui sont faites pour détruire des villes et non des chars.

On trouve dans certaines déclarations concernant l'arme à rayonnement intensifié, l'argument qu'en quelque sorte son déploiement faciliterait le franchissement du seuil qui sépare de la guerre nucléaire. Les Etats-Unis rejettent catégoriquement cet argument.

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

L'ogive à rayonnement intensifié est tout de même une arme nucléaire et la décision de l'utiliser pour défendre les forces ou le territoire des Etats-Unis, ou pour défendre les forces et le territoire de nos alliés, ne serait pas plus facile à prendre que la décision d'utiliser toute autre arme nucléaire. Cette décision resterait la plus angoissante qu'un dirigeant politique pourrait avoir à prendre. La possibilité d'une réaction destructrice, sans discrimination, de l'autre partie resterait élevée, comme le serait celle d'une escalade nucléaire. Là encore, les armes à rayonnement intensifié ne sont pas faites pour rendre une guerre nucléaire plus concevable, mais pour rendre moins concevable toute agression.

La déclaration du 26ème Congrès du Parti, que la délégation soviétique a eu l'amabilité de nous faire distribuer et qu'elle nous rappelle fréquemment, nous donne une version des intentions soviétiques dans le domaine de la défense et de la limitation des armements. Mais les faits concernant l'accroissement de la capacité soviétique en matière d'armes stratégiques nucléaires, d'armes nucléaires de théâtre, et d'armes classiques sont bien plus persuasifs. Les caractéristiques de l'augmentation récente de la capacité nucléaire de l'URSS - les SS-20 et les missiles balistiques intercontinentaux SS-18 - et celles de l'accroissement de ses moyens d'action à distance vous sont déjà connus, j'en ai parlé dans ma déclaration du 7 avril. La réalité de ces armements a contraint l'Ouest à réagir.

Nous aurions souhaité qu'il n'en soit pas ainsi, que les nations occidentales puissent continuer à limiter ou à réduire leurs dépenses de défense dans l'intérêt de l'économie et du bien-être de leurs populations, et que l'Union soviétique fasse preuve d'une certaine modération dans l'expansion de ses forces militaires. Nous avons partagé ce souhait avec un homme politique qui se trouvait dans une situation exceptionnelle pour évaluer la poussée militaire croissante de la politique soviétique, Nikita Khrouchtchev. Dans ses mémoires, publiés en 1971, M. Khrouchtchev a écrit :

"Cependant, de ma situation de retraité, je ne peux m'empêcher de remarquer que la tendance à l'économie que nous avons amorcée paraît avoir été inversée, que l'argent est aujourd'hui gaspillé sur des postes et des catégories de dépenses superflues et que ce nouveau gonflement des dépenses militaires entraîne des problèmes dans certains des domaines les plus importants, mais encore insuffisamment financés, de la vie de notre pays."

Ce n'est pas seulement à l'Ouest que l'accroissement des forces militaires soviétiques projette une ombre sinistre. Ecrivant dans "Kommunist" en mai 1972, le Général A.A. Yepichev a dit :

"Il est logique qu'à l'époque actuelle, qui se caractérise par un renforcement des positions du socialisme et par un vif antagonisme entre les deux systèmes sociaux, il y ait eu une intensification de la fonction extérieure des forces armées soviétiques."

Nous voyons cette "fonction extérieure" des forces armées soviétiques en action en ce moment même où se poursuit la répression brutale en Afghanistan. Et, que cela nous plaise ou non, cette action a eu un impact profond aux Etats-Unis sur le climat en faveur des négociations sur la limitation des armements.

Dans le courant de cette année, nous avons eu dans ce comité un long débat sur la dissuasion. De nombreux pays ont dit et continuent de dire que la dissuasion est une doctrine exécrationnelle. Mais de nombreuses nations et des groupes de nations, nucléaires et non nucléaires, la pratiquent, même des pays neutres comme notre pays hôte, la Suisse, qui consacre près de 20 % du budget fédéral à la défense nationale. Dans le cas de la Suisse, la combinaison d'une politique adroite et de robustes forces de défense a sauvé ce pays de l'invasion depuis 500 ans. La dissuasion a ses vertus, mais

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

il serait naïf d'espérer qu'elle sera indéfiniment efficace. Nous préférierions tous vivre dans un monde où cette doctrine et les forces militaires qui la soutiennent seraient superflues. Néanmoins, même avec la meilleure volonté de toutes les parties, il est improbable que l'on parvienne à maîtriser pleinement, dans un avenir proche, les armements et les pulsions qui incitent les nations à les utiliser.

La tendance du Comité à moraliser et à prêcher sur les maux de la dissuasion, entre autres, peut être satisfaisante pour l'esprit mais ne nous mène nulle part. La rectitude morale n'est pas la propriété exclusive de telle ou telle nation ou de tel ou tel groupe de nations. En fait, aucun de nous, en tant que nation, ne peut vraiment y prétendre. En citant les raisons pour lesquelles l'alliance occidentale estime qu'elle doit maintenant se "ceindre les reins", je n'attribue aucun mérite particulier à cette décision, juste du bon sens. Les nations sont nées de la nécessité, pour un groupe de gens partageant le même territoire, les mêmes intérêts et les mêmes croyances, de se protéger contre ceux qui avaient des objectifs incompatibles avec les leurs. Dans le système de l'Etat-Nation tel qu'il existe dans le monde aujourd'hui, le premier devoir des gouvernements envers leurs citoyens est de les protéger. Certains Etats non alignés, pour des raisons qu'ils jugent bonnes et suffisantes, consacrent à la défense un pourcentage plus élevé de leurs budgets nationaux que ne le font les Etats-Unis. Le progrès vers le désarmement peut être facilité si nous acceptons l'idée qu'en fait chaque Etat maintiendra que sa propre évaluation de ses besoins en matière de sécurité ne peut être contestée, quoi qu'en pensent les autres ou qu'elles que puissent être les réalités.

Les Etats-Unis ne croient pas que le renforcement militaire de l'Union soviétique soit justifié, mais nous ne pensons pas une seule minute que le simple fait de le leur dire va arrêter ce renforcement. Cette fameuse qualité de "volonté politique" dont on a tant parlé dans ce forum n'apparaîtra pas d'un coup de baguette magique. Les nations sont amenées par diverses formes de leviers et la démonstration d'avantages mutuels à faire des choses qu'elles ne voudraient pas faire normalement. Certains semblent penser que nous autres, aux Etats-Unis, prenons plaisir à consacrer une part aussi importante de nos ressources à la défense nationale plutôt qu'à des fins internes productives. Pour ceux qui établissent les budgets, et qui dans mon pays sont soumis à la volonté de l'électorat, accroître les dépenses militaires est une affaire pénible. Pendant plus d'une décennie, les Etats-Unis ont cherché à réduire leur budget militaire. Il a fallu la preuve incontestable que notre sécurité risquait de nous échapper pour nous amener à faire l'effort supplémentaire en faveur de nos programmes actuels de défense.

Les idées fausses abondent même au sujet de la nature de ces programmes. Des orateurs s'étendent sur l'accroissement insensé des armements nucléaires, comme si chaque notion qui ait jamais été mentionnée dans Aviation Week était prête à se matérialiser en un véritable système militaire. Le fait est que l'accroissement actuel de nos programmes militaires est bien plus fort du côté des forces classiques que de celui des forces nucléaires pour lesquelles, en tout cas, on ne prévoit pas de déploiement immédiat.

Je ne suis pas allé par quatre chemins pour dire comment les Etats-Unis voient les choses. J'espère que cette évaluation sera comprise dans l'esprit où elle a été faite, comme une tentative de présenter honnêtement notre façon de voir les choses, et non de déclencher une polémique, bien que je sois conscient qu'il y ait ici d'autres délégations qui brûlent du désir de relever ce que j'ai dit. Mais nous devrions pouvoir être francs les uns avec les autres dans ce Comité, sans créer des inimitiés. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous comporter autrement.

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

J'ai traité des aspects généraux des facteurs qui règlent la politique actuelle des Etats-Unis en matière de limitation des armements. Les éléments particuliers sont en voie d'être élaborés. La déclaration du Président sur la politique de non-prolifération, distribuée au Comité sous la cote CD/202, est le premier des éléments spécifiques de notre politique globale de limitation des armements à avoir été pleinement élaboré. Les vues des Etats-Unis quant au calendrier à fixer pour le début des négociations américano-soviétiques sur les armes nucléaires de théâtre en Europe ont été précisées par le Secrétaire d'Etat, M. Haig, dans son discours du 14 juillet, que j'ai déjà cité. Dans une interview en date du 4 août, le Président Reagan a mentionné les nombreux échanges qui ont eu lieu à ce sujet entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et il a ajouté que les Etats-Unis étaient désireux de passer à la question plus vaste de la réduction des armements stratégiques, et non seulement de leur limitation.

Pour conclure, je dois souligner qu'il est nécessaire d'avoir le sens des réalités dans notre travail. Des personnes aux intentions nobles ont déjà essayé, sans succès, d'instaurer la paix par des accords internationaux sur les armements et les forces armées. La Conférence de Washington de 1922 sur le désarmement naval a imposé des limitations aux tonnages des navires de guerre. Le Pacte Briand-Kellogg de 1929 devait bannir la guerre. Mais ces efforts et d'autres efforts bien intentionnés de cette époque ont été balayés par le vent de la guerre.

Les efforts diplomatiques de nos prédécesseurs n'ont pas touché aux causes profondes de la guerre et de la tension internationale. Si nous voulons mieux réussir qu'eux, nous devons, dans notre effort de limitation des armements, partir d'une base qui tienne pleinement compte de l'interaction entre les causes de tension et l'accroissement des armements. Faire moins serait risquer une répétition amère du passé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant des Etats-Unis de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. VOUTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais faire aujourd'hui une brève déclaration au sujet d'une des questions les plus brûlantes de notre temps, à savoir la poursuite de la course aux armements nucléaires et la nécessité urgente de prendre des mesures décisives et concrètes pour la maîtriser et l'inverser.

Cependant, je voudrais d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter d'avoir assumé les fonctions de Président du Comité à cette importante période de sa session annuelle. Ma délégation est convaincue que sous votre habile direction nous terminerons fructueusement la session de 1981. En même temps, je ne veux pas omettre de mentionner l'énergie et l'habileté avec lesquelles votre prédécesseur, le distingué Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, a présidé le Comité durant l'un des mois les plus difficiles de cette session, ainsi que la contribution qu'il a apportée au succès des travaux du Comité.

C'est avec une préoccupation croissante que nous voyons s'ouvrir une nouvelle étape dans la spirale ascendante et mortelle de la course aux armements nucléaires. Avec une grande affliction, je tiens à dire, au nom de mon peuple, que nous déplorons le fait que le Gouvernement des Etats-Unis ait commencé, "il y a près de deux semaines", à produire des armes nucléaires à neutrons. Nous ne pouvons admettre l'idée que le monde devienne l'otage de la concurrence acharnée à laquelle se livrent les laboratoires américains de fabrication d'armes nucléaires pour lancer leurs horribles inventions, la dernière en date étant l'arme à neutrons "efficace par rapport à son coût", "propre", etc.

(II. Voutov, Bulgarie)

Avec sa franchise habituelle, notre délégation estime que c'est là une décision imprévoyante et dangereuse, résultant de la plus grande hystérie belliqueuse qu'on ait vue après la Seconde guerre mondiale, et de la recherche d'une suprématie militaire incontestée dans le monde.

Au Comité, de nombreuses délégations ont formulé des observations sur la nature et les conséquences du déploiement des armes nucléaires à neutrons. Aux yeux de ma délégation, le cas des armes à neutrons fait ressortir une nouvelle foi que les tenants de la notion insensée d'une "guerre nucléaire limitée" conservent la haute main parmi les principales puissances occidentales. Une nouvelle fois, il fait ressortir que, dans la stratégie des Etats-Unis, l'Europe est considérée comme un "élément sacrificiable", pour reprendre cette intéressante expression américaine. Permettez-moi de citer l'un des principaux militaires américains, le général Brown, qui a déclaré ce qui suit, en présentant la "situation militaire en 1979" et en expliquant pourquoi les Etats-Unis souhaitent établir une supériorité stratégique sur l'Union soviétique :

"Cela signifie qu'il faut assurer l'intégrité territoriale et qu'il faut maintenir un environnement international permettant de préserver les intérêts et la liberté d'action des Etats-Unis." Cette politique militaire n'a-t-elle pas des accents nettement impérialistes?

Devant cette sombre toile de fond, puis-je informer le Comité que lors de la récente réunion des Présidents de la République populaire de Bulgarie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les camarades Todor Jivkov et Leonid Brejnev, ces deux dirigeants ont exprimé l'avis que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans certaines régions de l'Europe, notamment dans les Balkans, pourrait contribuer à réduire les tensions. Le Politburo du Parti communiste bulgare et le Gouvernement et le peuple bulgares ont bien accueilli cette initiative. Il ne fait aucun doute qu'elle aura un large écho positif, non seulement dans les Balkans, mais dans toute l'Europe.

La présente session annuelle du Comité a montré clairement que l'on ne peut éluder les questions relatives aux armes nucléaires. Nous avons passé une autre année sans obtenir de résultats tangibles, en admettant bon gré mal gré l'"absence d'instructions" de la délégation des Etats-Unis. Espérons que les dirigeants des Etats-Unis entendront l'appel lancé par la majorité écrasante des Etats Membres de ce Comité qui ont demandé avec insistance l'ouverture de négociations multilatérales significatives sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour. A cet égard, je voudrais rappeler au Comité la proposition des pays socialistes contenue dans le document CD/200, qui souligne la nécessité urgente de créer un sous-comité chargé des questions liées aux armes nucléaires.

Quant à l'arme à neutrons, l'évolution dans ce domaine doit retenir particulièrement notre attention. Nous appuyons l'idée de la délégation de la République démocratique allemande visant à réintroduire au Comité le projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons. A cet égard, la délégation bulgare souhaiterait faire la proposition suivante : au début de la prochaine session annuelle de 1982, le Comité devrait envisager de créer un groupe de travail spécial chargé d'élaborer une convention internationale sur l'interdiction des armes à neutrons, en se basant sur le projet de convention proposé par les pays socialistes (CCD/559).

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais citer un extrait d'une déclaration politique importante faite par M. Todor Jivkov, Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie et Secrétaire général du Parti communiste bulgare, intitulée "La limite entre les deux décennies, entre les années 70 et les

(M. Voutov, Bulgarie)

années 80, ne devrait pas être une frontière entre la détente et la confrontation". Des exemplaires de ce discours ont été distribués à toutes les délégations du Comité. Je cite : "Il existe actuellement dans le monde deux systèmes sociaux qui rivalisent l'un l'autre pour assurer des conditions plus favorables au développement de la société et de l'homme et améliorer le niveau de vie. Cependant, le grand problème, à l'heure actuelle, à cette époque troublée de l'histoire de l'humanité, est de préserver la paix en tant que conditions essentielle et primordiale du progrès social de tous les peuples. Voilà le véritable problème, voilà l'objectif politique de caractère hautement éthique, difficile et complexe, mais réalisable. C'est précisément ce credo qui répond aux besoins de tous les peuples et de tous les individus de la Terre - assurer le progrès social dans des conditions de paix durable."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Dans quelques jours, le Comité du désarmement termine ses travaux et l'occasion se présentera encore d'évaluer le travail accompli cette année par le Comité. Aujourd'hui, dans une brève intervention, nous voudrions parler des questions soulevées par un certain nombre de délégations au cours des dernières séances y compris celle d'aujourd'hui. D'une façon générale, il s'agit de l'influence du climat international et de la situation internationale sur les négociations au Comité du désarmement. Certaines délégations ont dit que divers événements de l'arène mondiale exercent une influence défavorable sur la réalisation d'accords dans le domaine du désarmement; d'autres, comme l'un des orateurs du 6 août, ont invité le Comité à ne pas adopter une attitude, je cite "d'isolement privilégié". La délégation soviétique a elle-même maintes fois déclaré que l'absence d'une volonté politique chez certains Etats membres du Comité fait obstacle à des négociations sur un certain nombre de problèmes d'actualité dans le domaine du désarmement, comme par exemple la limitation de la course aux armements nucléaires. Nous avons également appelé l'attention sur le fait que les décisions visant à créer de nouveaux types d'armes classiques aussi bien que nucléaires ne peuvent manquer de compliquer les négociations sur le désarmement. Le renforcement, particulièrement sensible ces temps derniers, d'une coopération militaire entre certaines puissances nucléaires dirigée contre l'Union soviétique et ses alliés affaiblit également les chances d'arriver à des accords dans le domaine de la limitation de la course aux armements. Il faut que ces puissances nucléaires le comprennent bien. Des actions agressives comme par exemple l'attaque d'Israël contre un réacteur nucléaire près de Bagdad, qui a été fermement condamnée par de nombreuses délégations au Comité, mettent en péril les accords internationaux en vigueur dans le domaine du désarmement. On a maintes fois parlé de ces questions au sein du Comité. Il serait donc injuste d'affirmer qu'il se trouve dans un "isolement privilégié."

On trouvera un témoignage de la vive réaction du Comité aux mesures allant à l'encontre des idéaux élevés de renforcement de la paix et du désarmement dans les interventions, à la dernière séance du Comité, et à sa séance d'aujourd'hui, des Représentants de la République démocratique allemande, de la République populaire mongole et de la République populaire de Bulgarie, qui ont fait remarquer à juste titre que la décision du Gouvernement des Etats-Unis de lancer la fabrication des armes à neutrons est un grave défi à l'objectif du désarmement. Nous nous rappelons tous bien l'année 1978, lorsqu'une campagne puissante de protestations des forces antibellicistes a obligé le Président Carter à suspendre la réalisation des plans de déploiement d'armes à neutrons en Europe occidentale et à remettre leur fabrication à une date indéterminée.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Aujourd'hui, nous pouvons constater que l'ajournement de la fabrication des armes à neutrons, dont on a tellement fait la réclame à l'époque et que l'on a tellement monté en épingle, n'a aucunement empêché le progrès des travaux préparatoires entrepris pour créer cette arme monstrueuse. On sait que le Capitole a accordé des crédits généreux pour financer ces travaux. Dès le 17 décembre de l'année dernière, le Congrès a adopté une loi portant ouverture de crédits et prescrivant au Département de l'énergie d'assurer la production de tous les composants de cette arme et de lui affecter les matières nucléaires nécessaires. Aujourd'hui commence la fabrication en série d'une nouvelle bombe nucléaire, et le Pentagone l'a incluse dans son arsenal nucléaire. L'ombre de la bombe à neutrons plane de nouveau sur une Europe densément peuplée. Ainsi que l'a reconnu le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, des consultations intensives sont actuellement en cours à l'OTAN afin de convaincre les pays d'Europe occidentale membres de cette organisation de donner leur accord à l'implantation des armes à neutrons sur leur territoire. Il est difficile de trouver à de telles actions quelque justification que ce soit. On peut seulement affirmer avec certitude que les mesures pratiques de l'Administration des Etats-Unis concernant la fabrication des armes à neutrons renforcent objectivement la menace d'un nouveau bond qualitatif dans la course aux armements, entraînent un accroissement du danger de guerre et compliquent considérablement le travail des organismes internationaux qui s'efforcent de résoudre les problèmes de désarmement.

Dans son intervention d'aujourd'hui, le représentant des Etats-Unis s'est efforcé de nous convaincre que l'arme à neutrons est relativement inoffensive et que son utilisation réduirait considérablement les pertes parmi la population civile. Cette arme renforcerait les capacités de l'OTAN contre ce qu'il appelle la "menace militaire soviétique" et serait un moyen fiable de combattre les chars russes. Tout cela, Messieurs, ne correspond pas à la réalité. Il est évident que cela est dit pour ceux qui ne sont pas très informés du fond de la question. L'arme à neutrons, c'est avant tout une arme nucléaire. Son pouvoir meurtrier dû à l'onde de choc est à peu près le même que celui d'une arme nucléaire classique mais, en même temps, elle dispose d'une capacité énorme, incomparable, de pénétration. La population civile ne pourra pas se mettre à l'abri de son rayonnement pénétrant même dans les abris bétonnés les plus profonds. C'est pourquoi l'arme à neutrons n'est vraiment une arme "humaine" qu'à l'égard des bâtiments. Il a été dit également que l'arme à neutrons contribuera à prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire. Je ne disposais pas alors de sources nombreuses pour réfuter ce point de vue, mais même le numéro d'aujourd'hui du journal "International Herald Tribune" contient un bref extrait du journal anglais "Guardian", qui affirme le contraire. Je cite : "C'est une fiction de dire que la bombe à neutrons ne sera pas déployée en Europe : elle est inutile partout ailleurs. C'est par excellence l'arme du champ de bataille. Quelle que soit sa valeur dans la théorie de la dissuasion, elle promet pratiquement une réponse nucléaire à une attaque classique, mais à une échelle suffisamment petite pour garantir que les Etats-Unis continentaux et la Russie continentale pourraient rester en dehors, s'ils s'entendent à ce sujet.

De l'avis de bien des Européens, l'éventualité d'une attaque, ou de menace d'une attaque soviétique est encore suffisamment éloignée pour qu'il ne soit pas besoin, pour se protéger contre elle, d'une nouvelle arme qui suscite des réactions émotionnelles. L'introduction d'une telle arme amène à penser que cette éventualité est plus immédiate aux yeux des Etats-Unis qu'aux yeux de l'Europe. Et si telle est l'évaluation des Etats-Unis, les Européens peuvent juger que cette arme pourrait, dans ce cas, provoquer ce qu'elle doit permettre d'éviter.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'OTAN dispose déjà en Europe de 6 000 ogives nucléaires. Dire qu'elles ne suffisent pas, comme le fait M. Weinberger, équivaut à craindre le pire. Et craindre le pire, c'est s'attendre à ce qu'il arrive."

Naturellement, nous ne partageons pas tout ce qui est dit dans ce petit article, mais je voudrais seulement appeler l'attention sur le fait que l'affirmation selon laquelle l'arme à neutrons écarterait la possibilité du déclenchement d'une guerre nucléaire est entièrement incorrecte.

Permettez-moi maintenant d'aborder une autre question. Nous ne voudrions pas laisser sans réponse les tentatives de déformer le fond de certaines décisions qui exercent une grande influence sur les négociations relatives au désarmement. Nous essaierons également, dans une certaine mesure, de répondre à l'intervention du représentant des Etats-Unis.

Dans son intervention du 6 août, M. l'Ambassadeur Ruth, le représentant de la République fédérale d'Allemagne, a dit que la décision de la session du Conseil de l'OTAN prise en décembre 1979 sur l'implantation supplémentaire de près de 600 nouveaux missiles nucléaires américains dans un certain nombre de pays d'Europe occidentale visait à stabiliser l'équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest et n'accroîtrait pas la quantité totale d'armes nucléaires en Europe. En réalité, la situation apparaît toute différente. Comme toujours, nous nous référerons à des faits, à des chiffres. Quels sont donc ces faits?

Il existe en Europe depuis déjà plusieurs années un équilibre approximatif des armements nucléaires de moyenne portée entre l'OTAN et l'Union soviétique - environ un millier de vecteurs de chaque côté. Quels sont-ils pour l'OTAN? Il s'agit des dispositifs nucléaires avancés américains, c'est-à-dire d'avions porteurs d'armes nucléaires déployés sur des bases aériennes dans divers pays d'Europe occidentale, de bombardiers moyens FB-111, et d'avions porteurs d'armes nucléaires (A-6 et A-7) embarqués à bord de porte-avions américains - en tout plus de 700 unités. En outre, il s'agit des missiles de portée moyenne basés au sol, des sous-marins armés de missiles et de l'aviation de bombardement des alliés des Etats-Unis, en tout près de 300 unités. Lorsque M. l'Ambassadeur Ruth a parlé d'un déséquilibre au détriment de l'Ouest dans le domaine des missiles de portée moyenne, il n'a pas dit un mot, on ne sait pourquoi, des systèmes nucléaires avancés des Etats-Unis et des systèmes de portée moyenne de leurs alliés, mais peut-on faire abstraction de tous ces systèmes? Bien entendu non. En effet, ils ont un rayon d'action de 1 000 à 4 500 km et constituent une menace réelle pour la sécurité de l'Union soviétique et de ses alliés. Ces armements de l'OTAN ont déjà été modernisés plus d'une fois et continuent d'être perfectionnés. Vous voulez des preuves? En voici.

Par exemple, au Royaume-Uni, on commence à équiper les sous-marins de missiles perfectionnés "Polaris A-3TK", auxquels succéderont des missiles "Trident". En France, les missiles à ogive unique basés en mer et à terre seront partiellement remplacés par des missiles à ogive septuple. Les systèmes avancés des Etats-Unis sont eux aussi remplacés par de nouveaux systèmes.

Dans ces conditions, on ne pourrait guère s'attendre à ce que l'URSS cesse de perfectionner son armement. Ce processus est également en cours chez nous. C'est naturel, car les armes et le matériel vieillissent. Cependant, et nous tenons à le souligner, dans ce renouvellement, pour conserver la parité, l'Union soviétique n'augmente pas d'une seule unité le niveau total des vecteurs soviétiques de portée moyenne en Europe. Le nombre de moyens de lancement de missiles est même réduit car, chaque fois qu'un nouveau missile apparaît, l'Union soviétique en enlève un, et parfois deux anciens, qui sont démontés et ne sont pas déployés dans d'autres régions. Si

(M. Israellyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

l'OTAN déploie en Europe occidentale près de 600 nouveaux missiles nucléaires américains de portée moyenne, elle obtiendra une supériorité de plus de la moitié en matière de vecteurs d'armes nucléaires. Si l'on parle de charges nucléaires, dès maintenant les engins de portée moyenne de l'OTAN peuvent emporter par lancement, c'est-à-dire par sortie, une charge nucléaire moitié plus grande que les engins correspondants de l'Union soviétique. Lorsque l'armement de l'Europe aura été ainsi renforcé, l'avantage de l'OTAN en matière de charge nucléaire par lancement, c'est-à-dire par sortie, augmentera encore. Il en résultera que l'équilibre actuel approximatif des armements nucléaires des parties en Europe sera considérablement modifié en faveur de l'OTAN.

Dans son intervention, le représentant de la République fédérale d'Allemagne a dit que les Etats-Unis ont retiré d'Europe 1 000 ogives et que, pour cette raison, l'implantation de nouveaux missiles américains n'entraînera pas un accroissement de l'armement nucléaire en Europe. Un tel argument pour justifier la décision que l'OTAN a prise en décembre ne résiste pas à la critique. En effet, il faut déterminer la relation entre les forces nucléaires des parties non par le nombre d'ogives stockées dans des dépôts, mais avant tout par le nombre de vecteurs et la quantité de charges nucléaires que ces vecteurs emportent par lancement, c'est-à-dire par sortie. C'est pourquoi le retrait d'Europe de mines et fougasses nucléaires désuètes stockées dans des dépôts ne peut aucunement cacher la tentative de l'OTAN de rompre l'équilibre nucléaire en sa faveur.

Peut-on considérer la décision de "compléter" l'armement de l'Europe prise par l'OTAN en décembre 1979 comme un facteur de stabilisation de l'équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest? Je pense qu'il ne faut pas être un spécialiste militaire pour donner une réponse négative. L'évaluation soviétique de la décision de l'OTAN est sans équivoque. Cette décision conduit à la course aux armements, à une rupture de l'équilibre militaire en Europe entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, et elle déstabilise la situation dans le monde.

Le dirigeant de notre Etat, L.I. Brejnev, a maintes fois déclaré que l'Union soviétique et les autres pays socialistes ne toléreront pas une supériorité militaire sur eux. En fin de compte, l'équilibre sera maintenu, mais à un niveau plus élevé, d'où suivra une réduction et non accroissement de la sécurité internationale. La seule façon fiable de résoudre ce problème n'est pas la "solution des missiles" de l'OTAN, mais le maintien de l'équilibre stratégique et militaire existant entre l'URSS et les Etats-Unis, entre le Pacte de Varsovie et l'OTAN, qui contribue objectivement à assurer la paix sur notre planète.

Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'intervention de M. l'Ambassadeur Flowerree, le représentant des Etats-Unis d'Amérique, à la séance d'aujourd'hui. Nous avons déjà répondu à certains de ses arguments. Nous voudrions donner une évaluation plus générale. M. l'Ambassadeur Flowerree a fait remarquer à juste titre que la délégation des Etats-Unis n'est que rarement intervenue cette année, tout au plus deux ou trois fois. C'est pourquoi nombreux étaient ceux qui attendaient son intervention avec intérêt, car nous l'avons maintes fois entendu dire qu'il lui était difficile de participer aux débats parce qu'elle n'avait pas d'instructions sur des questions concrètes de l'ordre du jour de notre Comité. Bien sûr, nombreux étaient ceux qui attendaient aujourd'hui que la délégation américaine nous déclare enfin qu'elle est prête à mener des négociations sur le premier point de l'ordre du jour, la question de l'interdiction des essais nucléaires. On attendait qu'elle dise oui également au sujet du deuxième point de l'ordre du jour et se déclare prête à mener des négociations sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

On attendait qu'elle réagisse favorablement à la proposition relative au point 5 de l'ordre du jour, c'est-à-dire qu'elle déclare ne pas s'opposer à ce que le Comité entreprenne des négociations sur l'interdiction de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Enfin, nombreux étaient ceux qui attendaient naturellement de la délégation des Etats-Unis d'Amérique qu'elle se dise prête à passer au réexamen du mandat du Comité relatif au point 4 de l'ordre du jour, l'interdiction des armes chimiques, et fasse preuve d'une activité plus grande au sujet du point 3, qui concerne le renforcement des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires.

Hélas, Messieurs, rien de tel n'est arrivé. Le non que nous avons entendu toute l'année a aussi clairement résonné aujourd'hui. Rien de positif ! Au lieu de cela, nous avons entendu, disons-le franchement, de l'ennuyeuse désinformation, quantité de paroles déformant la position de l'Union soviétique avec des références, en même temps, à des sources très douteuses et à des livres imprimés aux Etats-Unis, qui ne méritaient pas d'être cités dans un débat sérieux. Mais je ne voudrais pas me laisser entraîner maintenant dans une polémique. Je pense que le Comité du désarmement n'a pas été créé pour cela. Il serait souhaitable que les vagues notes positives qui sont apparues à la fin de l'intervention de la délégation américaine reçoivent une confirmation concrète, qu'au lieu d'un non systématique on entende des réponses positives, qu'apparaissent des possibilités de mener des négociations sérieuses, enfin que les nombreux appels et propositions adressés aux Etats-Unis d'Amérique par les dirigeants de l'Union soviétique pour la reprise d'un dialogue sur une large gamme de limitations de la course aux armements, sur des bases honnêtes et équitables, en respectant les intérêts de la sécurité des deux parties, sans porter atteinte à leurs intérêts, il serait temps que ces appels et ces propositions reçoivent une réponse positive. Toutes les tentatives de rendre l'Union soviétique responsable des blocages qui sont apparus dans les négociations sur le désarmement n'auront aucun succès. L'Union soviétique a montré par l'action qu'elle est intéressée à faire progresser les négociations sur la limitation des armements et le désarmement.

U SAU HLAING (Birmanie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais présenter officiellement au Comité, en ma qualité de Coordonnateur du Groupe des 21, un document de travail sur le chapitre intitulé "Principes" du Programme global de désarmement, mais auparavant je tiens à vous faire part de la satisfaction profonde de ma délégation de vous voir diriger les travaux du Comité à ce stade final et crucial de sa session.

Je suis sûr que grâce à votre sagesse, à votre riche expérience et à votre talent de diplomate, vous saurez mener à une conclusion rapide et fructueuse les travaux de notre troisième session annuelle. J'aimerais aussi joindre ma voix à celle de mes collègues pour exprimer à l'Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, mes remerciements et ma satisfaction pour la précieuse contribution qu'il a apportée aux travaux du Comité le mois dernier.

Permettez-moi maintenant de présenter en qualité de Coordonnateur du Groupe des 21, le document de travail, sur le chapitre intitulé "Principes" du Programme global de désarmement, déjà distribué sous la cote CD/208.

Comme indiqué dans le paragraphe 10 du rapport de 1980 du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, qui a été repris dans le paragraphe 68 du rapport soumis par le Comité du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-cinquième session (CD/139), il a été expressément convenu que "puisque le programme global doit présenter un caractère autonome, il devrait englober l'ensemble

(U Saw Hlaing, Birmanie)

de tous les principes jugés pertinents, y compris même ceux qui ne figurent pas dans le Document final, mais que l'on pourrait juger opportun d'inclure dans le programme".

Ayant cette décision présente à l'esprit, le Groupe de travail spécial a provisoirement approuvé en première lecture, pendant sa session de 1981, la récapitulation des "Principes" réunis par le Secrétariat dans le document CD/CPD/WP.29 du 16 avril 1981, suivant les deux critères objectifs définis dans l'introduction de ce document. Outre ces "Principes", qui ont tous été tirés du Document final, le Groupe de travail en a également adopté deux qui ont pour origine des propositions soumises par des délégations.

Il paraît approprié de noter que le terme "Principes", tel qu'il est utilisé tant dans la récapitulation du secrétariat que dans le présent document de travail, doit s'entendre dans un sens large, comme il l'a été aussi, d'ailleurs, dans le Document final. Si l'on souhaite une définition plus rigoureuse, l'expression "Principes et Directives" serait préférable.

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, ainsi que de la nature provisoire de l'approbation donnée à ces textes par le Groupe de travail spécial, il est évident qu'aussi bien le Groupe de travail que le Comité peuvent donner une autre formulation aux "Principes" s'ils le jugent nécessaire ou incorporer des formulations supplémentaires qui peuvent être proposées et adoptées.

Néanmoins, le Groupe des 21 estime que le texte déjà approuvé en première lecture par le Groupe de travail, bien qu'il soit provisoire et qu'il soit sujet à toutes modifications qui pourraient être jugées souhaitables, illustre déjà suffisamment ce que devrait être essentiellement la teneur du chapitre intitulé "Principes" ou "Principes et Directives" qui ferait partie intégrante du Programme global de désarmement. C'est pour cette raison que le Groupe est arrivé à la conclusion qu'il serait utile de soumettre le présent document de travail au Groupe de travail et au Comité avant que la session de 1981 ne prenne fin.

Enfin, il convient de faire remarquer que si tous les textes incorporés dans le présent document de travail ont été scrupuleusement respectés quant au fond, des modifications de forme mineures leur ont été apportées en de très rares occasions. Il faut aussi mentionner que l'ordre suivi dans l'énonciation des "Principes" est celui qui a été considéré comme étant le plus logique et le plus approprié et ne correspond pas à l'ordre suivi dans le document de travail CD/CPD/WP.29. Bien entendu, on peut apporter à cet ordre toutes les modifications qui paraîtraient souhaitables. Enfin, il serait utile de se rappeler qu'à plusieurs reprises on trouve des répétitions qui pourraient sans doute être éliminées sans difficulté à un stade ultérieur.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Birmanie de sa déclaration et des paroles qu'il a prononcées à mon adresse.

M. de La GORCE (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation française souhaite tout d'abord vous présenter ses félicitations et ses vœux. Vous avez la lourde charge de conduire à leur terme les travaux de cette session. Vous vous en acquittez avec une autorité et une compétence à laquelle nous tenons à rendre hommage.

(M. de La Gorce, France)

Je souhaite également renouveler à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Venkateswaran, l'expression de notre reconnaissance pour la façon remarquable dont il a rempli ses fonctions. Nous avons tous apprécié son talent, sa courtoisie et son esprit.

Monsieur le Président, la délégation française a écouté avec beaucoup d'attention ce qui a été dit à notre séance d'aujourd'hui et à la précédente sur l'arme à radiation renforcée. Le Gouvernement français a réservé ses options en ce qui concerne cette arme. Il me paraît donc utile de rappeler les considérations qui inspirent son attitude en cette affaire.

Tout d'abord, la France se préoccupe du maintien des conditions de sa sécurité et de l'indépendance de sa défense. C'est dans une telle perspective qu'elle a étudié et continuera d'étudier les moyens scientifiques, techniques et militaires qui lui apparaissent nécessaires pour atteindre ce but. Or, dans les conditions qui prévalent actuellement sur notre continent, la dissuasion qui repose sur le maintien ou la restauration de l'équilibre global conditionne la sécurité et donc la paix en Europe.

Je voudrais, d'autre part, compte tenu des interventions que nous avons écoutées et du rappel de certaines propositions, souligner que l'arme à radiation renforcée est une arme nucléaire fondée sur les mêmes principes physiques que toutes les armes de cette nature. Les effets que produisent toutes explosions nucléaires y sont seulement répartis de façon différente. A un effet de rayonnement accru correspondent des effets diminués quant à la puissance; d'où des concepts d'emploi distincts dont chacun sait que le caractère est essentiellement défensif.

Compte tenu de sa nature, cette arme relève des problèmes d'ensemble posés par la course aux armements nucléaires et par le désarmement nucléaire. Il n'y a pas lieu de lui réserver un traitement particulier et, par conséquent, de prévoir en ce qui la concerne des dispositions conventionnelles de caractère spécifique.

Je voudrais enfin, Monsieur le Président, répondre à notre distingué collègue de l'Union soviétique sur un point de sa déclaration qui met en cause une position fondamentale du Gouvernement français. Dans le tableau comparatif des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie qu'il a présenté, l'Ambassadeur Issraelyan a mentionné les systèmes des alliés des Etats-Unis et il a cité à cet égard le processus de modernisation en cours des forces françaises. Ma délégation ne peut laisser passer une telle inclusion des forces françaises. Celles-ci sont indépendantes, et elles constituent un système stratégique. Nous ne pouvons donc accepter de les voir présentées comme forces de portée intermédiaire de l'OTAN.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT : Je remercie le distingué représentant de la France de son intervention et des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais présenter officiellement le document de travail CD/210, qui a été distribué, mais je pense que je faillirais à mon devoir, puisque c'est la première fois que je prends la parole ce mois-ci, si je ne vous félicitais pas aussi de votre accession à

(M. Lidgard, Suède)

la Présidence et si j'omettais de vous adresser mes meilleurs voeux dans l'accomplissement de votre tâche, et de vous assurer de la coopération de ma délégation. Nous sommes tout à fait conscients des difficultés qu'il y a à diriger cet organe durant le mois final de sa session, mais je suis sûr que vous y réussirez. En même temps, j'aimerais rendre hommage à votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Venkateswaran, d'Inde, pour la maîtrise avec laquelle il a présidé le Comité durant le mois de juillet, qui a été un bon mois, véritablement productif pour le Comité, pour une bonne part grâce à sa diligence.

Je présente donc officiellement au Comité du désarmement le douzième rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. J'ai été informé que les experts ont poursuivi leur excellente coopération et qu'ils ont exploré la question de manière approfondie. Nous proposons que leur prochaine réunion se tienne du 1er au 12 mars 1982. Ce rapport n'indique pas à quel moment un rapport officiel sera présenté, mais nous devrions prendre acte de ce qu'il est prévu de fournir au Comité un rapport intérimaire plus complet au début de 1982, en tant que contribution au rapport du Comité du désarmement à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Vous avez déjà annoncé que vous demanderiez au Président du Comité, M. Ericsson, de répondre à des questions et peut-être d'expliquer le rapport de façon assez détaillée.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues pour la Présidence. Je vais maintenant donner la parole au Président du Groupe d'experts scientifiques, M. Ericsson, pour qu'il nous parle du rapport contenu dans le document CD/210, qui a été présenté par notre collègue suédois.

M. ERICSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : La présentation du document CD/210, que vous avez en mains, est identique à celle d'un certain nombre de rapports intérimaires qui ont été soumis au Comité. Le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques effectue actuellement ses travaux en vertu du mandat qui lui a été confié le 7 août 1979 et des résultats obtenus, dont il a précédemment rendu compte dans ses rapports pour 1978 (CCD/558) et pour 1979 (CD/43). Comme l'ambassadeur de la Suède l'a indiqué, les experts ont établi entre eux une excellente coopération. La dernière session, qui a duré deux semaines, réunissait des experts et des représentants originaires de 20 pays; dans le cadre du mandat actuel du Groupe, plus de 100 documents de travail ont été présentés pour examen. Les travaux sont orientés vers cinq domaines d'étude. Le premier concerne un examen plus détaillé de toutes les stations et réseaux de stations sismologiques, en vue de contribuer à la surveillance des essais nucléaires souterrains. En deuxième lieu, il existe un groupe chargé d'examiner les méthodes à employer pour enregistrer les mesures souterraines et les communiquer. Troisièmement, un autre groupe s'occupe de la transmission des données à l'échelle mondiale, et dans ce domaine, nous bénéficions de la coopération de l'Organisation météorologique mondiale, la proposition tendant à utiliser son réseau de télécommunication ayant été acceptée en principe. Le quatrième domaine concerne la transmission de mesures plus détaillées et de grandes séries de données; enfin, le cinquième domaine concerne les procédures à envisager pour la gestion des centres de données automatisés, ainsi que leur conception et leur structure.

(M. Ericsson, Suède)

Le Groupe a procédé à un certain nombre d'enquêtes nationales unilatérales sur ces questions, dont les résultats ont été présentés à la totalité de ses membres et ont été ensuite discutés. Des projets de textes ont également été établis en vue de la présentation d'un rapport officiel au Comité. Il n'est peut-être pas sans intérêt d'indiquer également que la mise au point récente d'ordinateurs et d'équipements connexes de télécommunications à faible coût et à grand rendement, que l'on peut se procurer facilement, présente un intérêt considérable pour les experts qui procèdent à un réexamen de l'organisation proposée il y a quelques années. En élaborant les détails techniques et scientifiques de ce système, je crois qu'ils s'efforcent de tenir compte des possibilités qu'offre cette évolution récente. Dans ce domaine, les progrès sont si rapides qu'on peut dire que le gâteau change de goût à mesure qu'on le mange. Un autre fait intéressant est l'élaboration d'une série d'essais expérimentaux de transmission des données à l'échelle mondiale, dont la réalisation dépend en grande partie de la coopération avec l'OMM, qui est excellente, ainsi que de la coopération entre les Etats. A cet égard, nous avons maintes fois déclaré qu'il serait avantageux de développer notre coopération dans l'hémisphère sud et je puis dire que c'est avec une grande satisfaction que nous avons appris que des scientifiques péruviens se joindraient à nous pour procéder à ces essais du système mondial. Je dois aussi indiquer que plusieurs organismes nationaux de recherche étudient la possibilité d'établir des centres internationaux de données et que de grands progrès ont été accomplis dans ce domaine; cependant, il reste encore beaucoup à faire.

Les experts ne voient donc pas très bien quand ils pourraient, conformément à leur mandat actuel, présenter un rapport officiel, au cours de la deuxième moitié de la session de 1982 du Comité ou à une date ultérieure comme il est indiqué dans le rapport. Cependant, dans ces conditions, le Groupe envisage de présenter un rapport intérimaire développé qui pourrait aider le Comité du désarmement à soumettre un rapport à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général en vue de la préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

A la présente session, le Groupe s'est également attaché, au-delà des préoccupations immédiates, aux secteurs dans lesquels on peut envisager des progrès dans l'avenir, dont un certain nombre sont mentionnés à la page 3 du rapport. L'un de ceux-ci, qui est particulièrement intéressant, concerne l'emploi de sismographes et d'autres instruments sur le fond des océans pour améliorer la détection et l'identification dans l'hémisphère sud, qui, chacun le sait, est principalement océanique. Compte tenu de l'évolution et des expériences récentes, cette option apparaît de plus en plus probable. Le développement de l'enregistrement numérique des données et l'automatisation de l'extraction des paramètres fournis par le traitement automatique des données ou par les instruments découlent du perfectionnement des ordinateurs; enfin, le dernier secteur relève exclusivement de la sismologie: il s'agit des méthodes permettant de rendre compte des séquences de tremblements de terre importants. Tels sont, présentés sous un autre jour, les travaux du Groupe, et je terminerai en rappelant que le Groupe suggère que sa prochaine session se tienne du 1er au 12 mars de la prochaine année, à Genève.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe d'experts scientifiques de sa déclaration. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous examinerons le rapport à la séance plénière de mardi prochain. Cependant, s'il y a des délégations qui souhaitent formuler des observations à ce stade, elles peuvent le faire.

M. WALKER (Australie) (traduit de l'anglais) : J'aimerais remercier le Groupe d'experts et son Président et formuler des observations sur le rapport, mais je ne vois aucun inconvénient à le faire à notre prochaine séance plénière.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Je voulais dire la même chose que M. l'Ambassadeur d'Australie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le secrétariat a distribué aujourd'hui, sur ma demande, un document officieux contenant le calendrier des réunions que doivent tenir le Comité du désarmement et ses organes subsidiaires pendant la semaine du 17 au 21 août. Des réunions des organes subsidiaires sont prévues pour lundi, et j'espère que les activités des groupes de travail ne se prolongeront pas au-delà de ce jour, car nous serions alors obligés de tenir des séances de nuit et de nous réunir encore le samedi. Mardi après-midi, nous commencerons à examiner les derniers additifs au rapport du Comité. J'espère que l'examen du projet de rapport sera terminé le mercredi après-midi, car le secrétariat a besoin d'un certain délai pour préparer le texte global du projet de rapport, qui sera présenté pour adoption le vendredi matin. Si nous ne pouvons pas terminer le mercredi après-midi, nous pourrions encore siéger jeudi matin, étant entendu que la dernière séance plénière, consacrée à l'adoption du rapport, aurait lieu le vendredi après-midi.

Au sujet de ce calendrier, je voudrais également faire observer que le document de travail No 44/Add.1 a été distribué aujourd'hui. Ce document contient des projets pour les derniers paragraphes relatifs aux points 1, 2 et 5 de l'ordre du jour du Comité, ainsi que pour les textes relatifs aux modalités de l'examen de la composition du Comité et à l'attaque israélienne contre le Centre de recherche nucléaire de Tammouz. Je me propose de réunir le groupe de rédaction pour examiner le document de travail No 44/Add.1 demain vendredi à 10 h 30, dans la salle C-108. Le Groupe de rédaction poursuivra ses travaux vendredi après-midi et lundi si besoin est. Puis-je rappeler à nouveau qu'outre le cadre initial restreint dont j'ai parlé lors de notre réunion officieuse de lundi, les autres membres du Comité sont libres de participer au groupe de rédaction chaque fois qu'ils le jugent utile et d'y apporter des contributions sur les questions qui les intéressent ou les préoccupent.

Comme il faudra peut-être adapter nos activités aux circonstances, il va de soi que ce calendrier n'a qu'une valeur indicative. Son seul objet est de nous donner un aperçu de nos travaux éventuels pour la semaine prochaine. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité approuve ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Conformément à notre calendrier pour la semaine actuelle, je me propose de réunir dans cinq minutes, après la fin de la séance plénière, une séance officieuse du Comité afin de poursuivre l'examen du document de travail No 44 contenant le projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale de l'ONU, ainsi que le document de travail No 45, intitulé "Projet de décision contenant des propositions relatives à l'organisation des travaux du Comité du désarmement". Ce document de travail a été distribué mardi après-midi dans toutes les langues de travail du Comité, mais comme le temps nous fait défaut, nous tiendrons une réunion officieuse aussitôt après la prochaine séance plénière, laquelle aura lieu le mardi 13 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 5.